



Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue à Hudson le jeudi 13 octobre 2016, à 19 h, dans les locaux de la Maison Halcro au 539 rue Main, Hudson, à laquelle sont présents:

Présent: Deborah Woodhead, conseillère et présidente
Nicole Durand, conseillère
Miriam Tabori
Frank Hicks
Daren Legault
Timothy Mathieu

Invités et présents : Nathalie Lavoie, directrice du service de l'urbanisme

Convoqués et absents :

Invité et absent : Monsieur le Maire Ed Prévost

1. **Procès-verbal de la réunion précédente**

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 septembre 2016 a été soumis à tous les membres. Il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité qu'il soit **approuvé** tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

2. **47 Aird : Agrandissement résidentiel**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel au 47 Aird;

PAR CONSÉQUENT il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** l'approbation de l'agrandissement tel que soumis avec les recommandations suivantes :

- Creuser la fondation et les semelles à une profondeur minimale de 4.6 pieds tel que demandé dans le Code du bâtiment et la carte de pénétration du gel de notre secteur;
- Les semelles devraient reposer sur le sol naturel;
- Si l'arbre en avant doit être coupé, un nouveau doit être planté.

Adopté à l'unanimité

3. **242 rue Main : Agrandissement Résidentiel**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel au 242 rue Main

PAR CONSÉQUENT Il est durement **proposé** et résolu à l'unanimité que les plans sont approuvés tel quel.

Adopté à l'unanimité

4. **37 Quarry Point – Nouvelle allée de stationnement**



ATTENDU QU'une demande a été reçue pour une nouvelle allée de stationnement à un immeuble résidentiel au 37 Quarry Point;

PAR CONSÉQUENT il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** l'approbation des plans tels que soumis avec les conditions suivantes:

- L'allée de stationnement ne doit pas être plus large que 10 pieds;
- Une fois marqué, le service de l'urbanisme doit venir et l'approuver avant que les travaux commencent;
- L'arbre 0.90 ne doit pas être enlevé.

Adopté à l'unanimité

7. 254 Main : Greenwood changement de zonage et loi sur patrimoine culturel

Le CCU accepte que la procédure commence pour le changement de zonage, le zonage R-10 permettra un (1) musée, un musée historique est déjà existant sur le territoire.

8. Ajournement de la séance: date de la prochaine réunion

Ayant discuté de tous les sujets à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 20.
Prochaine rencontre le 10 novembre 2016 à 19 h.